



Communiqué de presse
Saint-Denis, le 10 avril 2020

CORONAVIRUS COVID-19 : LES PARTENAIRES SOCIAUX SE MOBILISENT POUR AFFIRMER LE RÔLE ESSENTIEL DU DIALOGUE SOCIAL TERRITORIAL

Le 9 avril 2020, les partenaires sociaux interprofessionnels, membres de l'Association pour le Dialogue Social Territorial à La Réunion (ADSTR), ont échangé par visioconférence sur les effets sur les entreprises et leurs salariés des mesures de confinement devant permettre d'endiguer l'épidémie de Coronavirus (COVID-19) et ainsi convenir des actions devant être mises en oeuvre à court terme.

A La Réunion, au 7 avril 2020 :

- ▶ **7 494 demandes d'activité partielle** ont été déposées par un peu plus de **34% des entreprises** ;
- ▶ concernant **58 677 salariés**, soit 36% des salariés du secteur privé, contre 33% au plan national ;
- ▶ principalement dans les secteurs :
 - du Commerce et de la réparation automobile (18,8%) ;
 - de la Construction (15,0%) ;
 - des Activités de services spécialisés, scientifiques et techniques, des services administratifs et de soutien (14,8%) ;
 - de l'Hébergement et de la restauration (11,5%) ;
 - et de l'Industrie (11,3%).

Compte tenu des importantes difficultés rencontrées par les responsables d'entreprises et leurs experts comptables pour enregistrer leurs demandes de chômage partiel, les chiffres au 7 avril ne représentent encore que partiellement la réalité et pourraient être très fortement révisés à la hausse au cours des prochains jours.

Après avoir échangé sur les difficultés rencontrées depuis mi-mars par les entreprises, dont beaucoup ne se sont pas encore remises en termes d'activité et de trésorerie de la crise des « Gilets Jaunes » de 2018, et leurs salariés, dont une majorité pourrait ne pas avoir encore perçu les indemnités prévues pour le mois de Mars et s'inquiètent fortement pour ce qu'il en sera pour celui d'avril, les partenaires sociaux interprofessionnels ont décidé :

- ▶ pour qu'une crise sociale ne s'ajoute pas à la crise sanitaire actuelle et à la crise économique à venir, d'interpeller les banques afin que les demandes de financements faites par les entreprises (PGE) puissent être instruites et accordées dans les meilleurs délais, pour, en premier lieu permettre le versement aux salariés des indemnités pour activité partielle prévues chaque mois, en attendant que celles ci soient « remboursées » aux entreprises dans deux ou trois mois, au mieux ;
- ▶ d'anticiper le déconfinement, en travaillant tous ensemble aux conditions de la reprise dans chacun des secteurs d'activité, notamment pour ce qui est de la mise en place, et donc de la disponibilité des matériels nécessaires, des mesures de protection de la santé et sécurité des salariés.

Jean-Pierre RIVIERE
Président
T. 06 92 26 95 13
president@adstr.fr - jpriviere@cfdt.re

COVID-19

DEMANDES D'ACTIVITÉ PARTIELLE À LA RÉUNION

Sources : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART des 1er et 7 avril 2020 / DIECCTE de La Réunion pour les analyses par secteurs d'activité / ACOSS pour les nombres d'établissements et de salariés

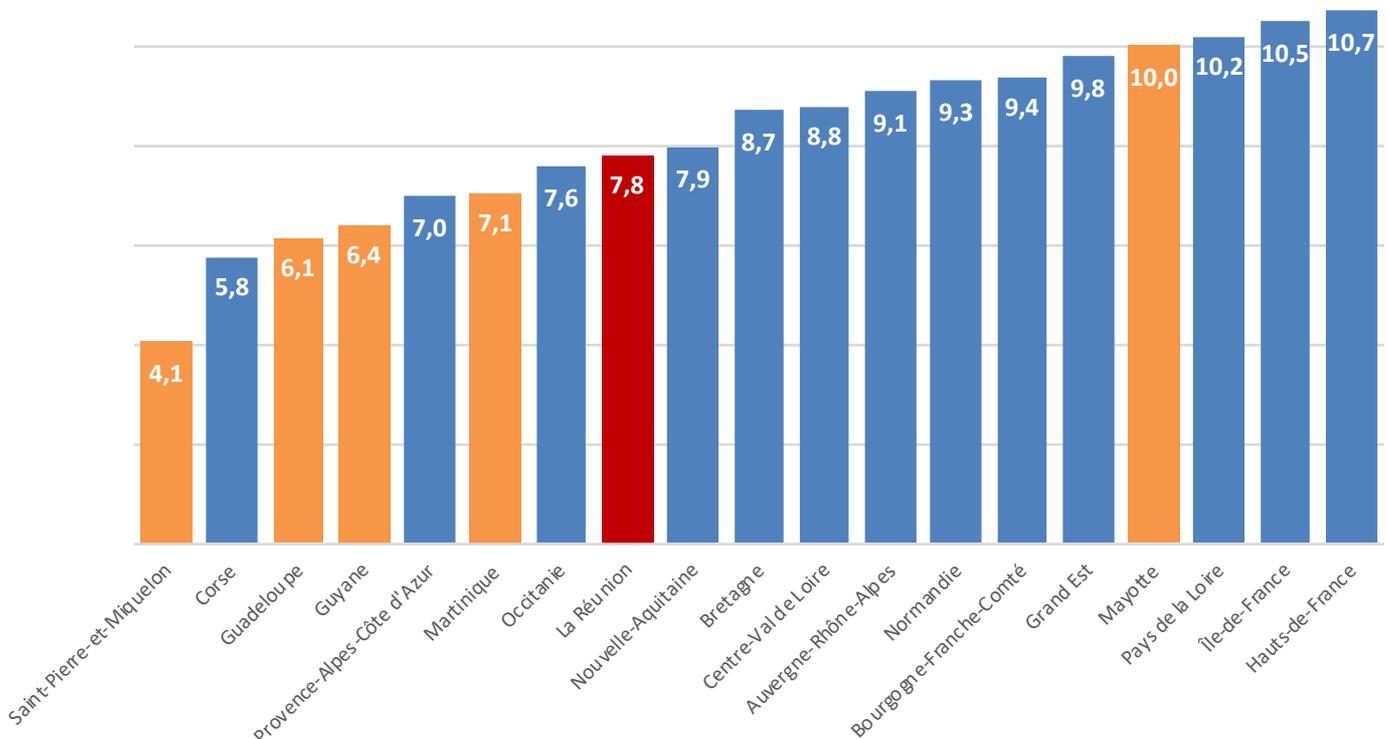
Au 7 avril 2020, en raison du coronavirus, **7 494 demandes d'activité partielle** ont été déposées à La Réunion, soit 58.9% de plus qu'à la date du 1er avril, contre +62.7% au niveau national.

Ces demandes concernent **58 677 salariés**, nombre en augmentation de 40.0% à La Réunion, contre +60.0% au niveau national.

En termes de secteurs d'activité, l'activité partielle concerne principalement les salariés du commerce et de la réparation automobile (18.8% du nombre total), de la construction (15.0%), des activités de services spécialisés, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (14.8%), de l'hébergement et de la restauration (11.5%) et de l'industrie (11.3%).

NOMBRE MOYEN DE SALARIÉS CONCERNÉS PAR DEMANDES ET PAR RÉGION

Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART des 1er et 7 avril 2020



La diminution importante du nombre moyen de salariés par demandes au 7 avril (7.8 contre 8.9 au 1er avril) peut s'expliquer par une part plus importante des très petites entreprises ayant déposées leurs demandes postérieurement au 1er avril. Au plan national ce ratio n'a que faiblement diminué en passant de 9.2 au 1er avril à 9.1 au 7 avril.

➔ *Il est souhaitable que nous puissions disposer, pour La Réunion, des nombres de demandes et de salariés concernés par tailles d'entreprises.*

CHIFFRES CLÉS

7 494 demandes déposées,
+ **58.9 %** en une semaine, contre +62.7% au niveau national.

58 677 salariés concernés,
+ **40.0 %** en une semaine, contre +60.0% au plan national.

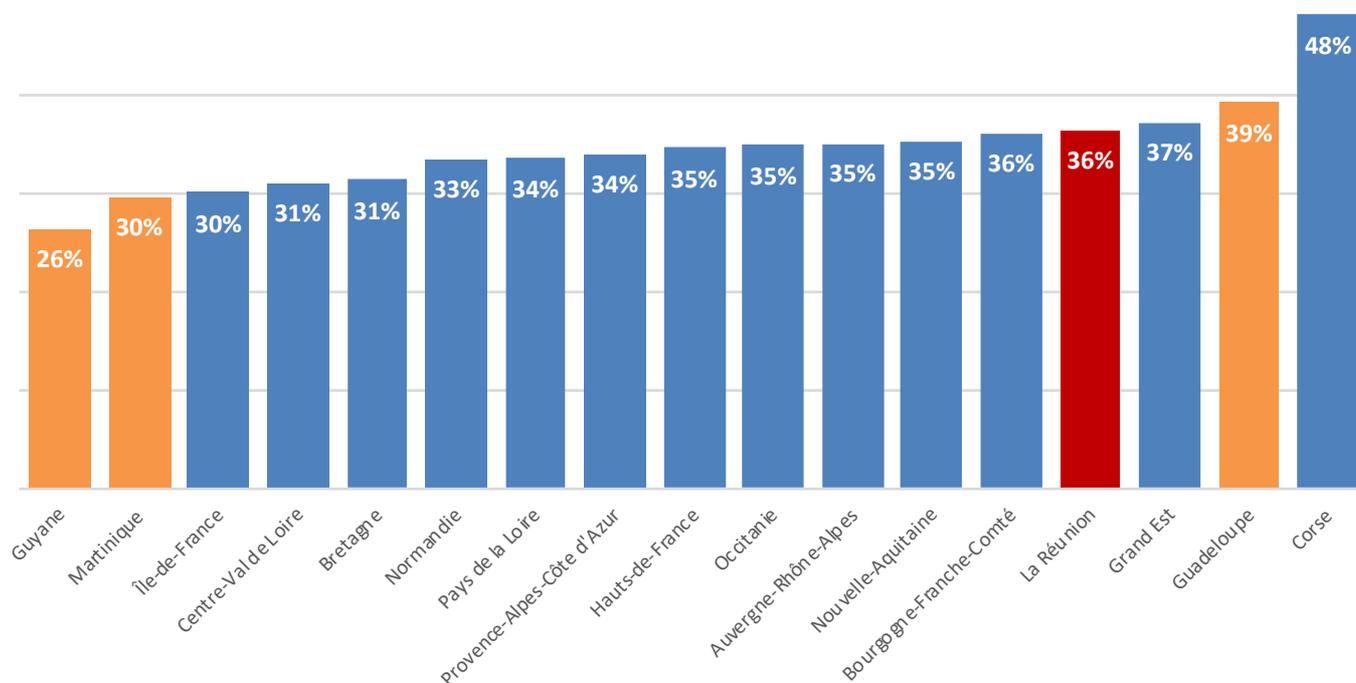
36 % des salariés à La Réunion (26% au 1er avril) contre 33% au plan national.

7.8 salariés par demande, contre 8.9 au 1er avril et 9.1 au plan national au 7 avril.

PART DES SALARIÉS CONCERNÉS PAR UNE DEMANDE D'ACTIVITÉ PARTIELLE POUR MOTIF DE CORONAVIRUS PAR RÉGION

Sources :

- ▶ ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART des 1er et 7 avril 2020, pour les nombres de salariés concernés.
- ▶ ACOSS (données brutes au 31/12/2019) pour les nombres de salariés dans le secteur privé par région.



NOMBRE DE SALARIÉS CONCERNÉS PAR LES DEMANDES D'ACTIVITÉ PARTIELLE POUR MOTIF DE CORONAVIRUS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)

Sources :

- ▶ ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART 7 avril 2020, pour les répartitions au plan national.
- ▶ DIECCTE de La Réunion, pour les répartitions à La Réunion, au 6 avril 2020.

